# Le thomisme de saint Alphonse [1]

Saint Alphonse et saint Thomas! Se pourrait-il trouver quelqu'un qui s'étonnât de voir ces deux noms réunis dans une même étude ? Des raisons sérieuses m'interdisent catégoriquement de croire quiconque a étudié la théologie capable d'une telle « admiration ». Je pense bien plutôt que la simple connaissance de l'histoire de nos deux saints fournit à elle seule une ample justification à ce rapprochement.

En effet, n'est-ce pas l'ancien royaume de Naples qui se glorifie de les avoir vus naître tous les deux, et n'est-ce pas devant les maîtres de la célèbre université de sa capitale que se sont produites les premières manifestations de leur génie naissant? [2] Peut-on lire le récit de cette séance dans laquelle le précoce avocat de seize ans, grâce à une dispense d'âge de près de quatre années, conquiert à l'unanimité des voix le doctorat *in utroque jure*, sans revoir cette soutenance, qui, cinq siècles auparavant, dans un moine d'âge à peu près égal, révélait à ses Frères étonnés l'Ange de l'Ecole? [3] Doués l'un et l'autre des dons du génie, ils ont été, bien que d'une manière différente, la lumière de leur siècle. Ils en furent aussi les héros par l'éminente sainteté de leur vie, et chez tous deux, la jeunesse étudiante, aussi bien que les docteurs, peut trouver le modèle accompli de l'alliance fructueuse qui devrait toujours exister chez un chrétien entre la piété et l'étude.

Si saint Thomas fut dévot à la très sainte Vierge, personne ne croira que le chevalier de la Madonne au XVIII[e] siècle ait rien à lui envier sous

[1] Le 7 juillet prochain marquera le 60e anniversaire de la proclamation solennelle du Doctorat de saint Alphonse de Liguori. Notre *Revue* se réjouit de pouvoir publier à cette occasion la présente étude. — N. D. L. R.

[2] *Saint Thomas d'Aquin*, par C.-A. Joyau, O. P., Lyon, Vitte, 1895, p. 55 ; *Saint Alphonse de Liguori*, par le R. P. Berthe, C. SS. R., Paris, 1906, I, p. 12.

[3] Joyau, p. 105; Berthe, p. 12.

ce rapport, et nous pensons qu'on ne s'inscrira pas en faux contre nous, si nous affirmons que l'auteur des *Visites au Saint Sacrement* peut, sans souffrir du voisinage, se placer à côté de celui auquel nous devons l'office de la Fête-Dieu.

Ce sont là des traits de ressemblance qui se présentent tout naturellement à l'esprit, quand on connaît quelque peu l'histoire de nos deux saints. Toutefois, le but de la présente étude est d'un autre ordre, et j'y arrive, mais en signalant une nouvelle et dernière similitude, qui du reste va nous amener directement à notre sujet, car, outre qu'elle est d'ordre doctrinal, elle se trouve encore à nous présenter l'aspect précis qui doit nous occuper: saint Alphonse et saint Thomas sont deux grands témoins de la Tradition. La chose ne fait pas de doute pour le dernier. Elle en fait si peu pour le premier qu'on en a tiré une objection contre sa science, comme s'il n'avait été qu'un « compilateur vulgaire » et non « un génie créateur. . . semblable à l'abeille, dont le labeur industrieux, de fleurs et d'herbes variées extrait tout le plus doux pour en former un miel à la saveur et au parfum nouveaux et bien à lui, qu'on ne pourrait en aucune façon appeler un indigeste mélange d'herbages et de fleurs. » [4]

Saint Alphonse est donc l'écho très fidèle et très complet de la Tradition, et voilà d'après nous la raison de ce fait remarquable et remarqué, à savoir qu'il fut un grand précurseur doctrinal. Ecoutons Pie IX, dans le bref même qui proclame notre saint Docteur: « On peut. . . affirmer en toute vérité. . . qu'il n'est aucune erreur, même de notre époque, qui n'ait été réfutée, du moins en grande partie, par saint Alphonse. Faut-il ajouter que les vérités relatives à la Conception immaculée de la sainte Mère de Dieu et à l'infaillibilité du Pontife romain enseignant *ex cathedra*, vérités auxquelles nous avons donné une sanction définitive, . . .se trouvent exposées avec la plus grande netteté et démontrées par les plus forts arguments dans les oeuvres de saint Alphonse. » [5] Qui ne sait aussi, ajouterons-nous, quel vigoureux et ardent champion trouva de même en notre saint une autre vérité qui semble s'acheminer sûrement, mais trop

[4] *Concessionis tituli Doctoris in honorem S. Alphonsi Mariae de Ligorio*, Rome, Propagande, 1870. *Responsio ad anidmadversiones*, n. 96.

[5] Cité par le card. Capecelatro, *Vie de saint Alphonse-Marie de Liguori*, trad. LeMonnier, Desclée, 1895, II, p. 428-429.

lentement pour les désirs de notre coeur, vers une définition dogmatique, la médiation universelle de la très sainte Vierge Marie.

Enfin, et c'est ainsi que cette dernière ressemblance nous amène à notre sujet précis, c'est pour avoir été l'écho très fidèle et très complet de la Tradition, que saint Alphonse a été fortement thomiste, devançant sur ce point encore les définitions de la Sainte Eglise. — Saint Alphonse a été fortement thomiste. L'affirmation est parfaitement exacte, bien qu'elle puisse surprendre. Mais si le lecteur a la bienveillance de nous suivre jusqu'à la fin, nous osons croire que son esprit s'enrichira d'une autre de ces vérités immédiates qui en marquent la noblesse — *veritates per se notae quoad sapientes tantum*.

## I

Saint Alphonse a été fortement thomiste: c'est ce qu'attestent de nombreux témoignages, outre ceux de notre saint lui-même.

Le premier en date pour un rédemptoriste, celui qui se présente tout naturellement à sa pensée, c'est le témoignage de sa règle. Dans ses Constitutions sur les études,il a souvent relu cette prescription: « *Angeli Scholarum doctrinae adhaerebunt Nostri ad normam* can. 589.1, *exemplo etiam incitati S. P. Alfonsi, qui hunc ducem se secutum esse saepius gloriatur.* » [6] Ce texte, sous sa forme actuelle, sauf évidemment l'incidente relative au droit canon, est inscrit dans les constitutions depuis 1894, [7] et ne fait que reproduire la tradition constante de l'Institut, tradition qui repose elle-même sur les documents de l'histoire.

Or, parmi ceux-ci se range la première partie du texte cité, car il faut remonter jusqu'à saint Alphonse pour en retracer l'origine. En effet, l'année même de l'approbation de l'Institut et de ses règles par le Souverain Pontife Benoît XIV, en 1749, le premier chapitre général, tenu sous la présidence du saint, inscrivit dans les statuts l'obligation de suivre saint Thomas. [8] Ses biographes sont unanimes à ce sujet: saint

[6] *Constitutiones et Regulae C. SS. R.*, Romae, Cuggiani, 1923, n. 1238.

[7] *Acta integra capitulorum generalium C. SS. R., ab anno* 1749 *usque ad a.* 1894, Romae, Cuggiani, 1899, p. 669, n. 1346.7.

[8] *Ibid.*, p. 10, n. 17.

Alphonse a toujours voulu que ses fils fussent les disciples de l'Ange de l'Ecole. « Saint Thomas devait être suivi dans la plupart des questions dogmatiques », écrit le cardinal Villecourt en rendant compte de l'organisation des études au début de la congrégation. [9] « Pendant sept années, dit le P. Berthe, C. SS. R., l'auteur de la vie définitive du saint, ils (les sujets) étudieraient la philosophie et la théologie à l'école de saint Thomas, dont les lecteurs devraient, au moins d'une façon générale, suivre les enseignements. » [10]

Ces témoignages ne sont guère que l'écho de celui du premier historien, le P. Tannoia, C. SS. R. Il écrit dans ses *Mémoires*: « On pensa dans ce chapitre (le premier) à statuer spécialement sur les études. On régla l'enseignement des belles-lettres et on détermina les auteurs à suivre en philosophie. On adopta principalement saint Thomas, et l'on prit aussi diverses dispositions pour les autres études sacrées et profanes. » [11]

Ce précepte d'étudier et de suivre saint Thomas, saint Alphonse ne l'imposait à ses étudiants qu'après l'avoir d'abord pratiqué. « Devenu théologien, écrit le P. Alphonse, C. SS. R., en parlant de ses études, il approfondit la philosophie de saint Thomas, dont, dès lors, il se déclara toujours le disciple. » [12] Le P. Berthe écrit à son tour: « Il est difficile de dire quelle sorte d'enseignement philosophique fut donné au jeune Alphonse, . . . (mais) quand plus tard il étudia la philosophie, il la considéra dans ses rapports avec la théologie, et dès lors, ses écrits en font foi, il prit saint Thomas pour Maître. » [13] Disciple de saint Thomas en philosophie, au moins après ses premières études, saint Alphonse le fut en théologie dès ses débuts. « Il aimait, dit son historien, à suivre les développements de cette science divine dans les saints Pères, qui furent toujours ses maîtres chéris, dans les définitions de la Sainte Eglise, dans les

[9] *Vie et Institut de saint Alphonse-Marie de Liguori*, Tournai, Casterman, 1863-1864, I, p. 323.

[10] *Op. cit.*, I, p. 396.

[11] *Mémoires sur la vie de la Congrégation de saint Alphonse-Marie de Liguori*, trad. Paris, Gaume, 1842, I, p. 366.

[12] *Saint Alphonse de Liguori*, opuscule, aux bureaux de *L'Apôtre du Foyer*, St-Etienne (Loire), 1927, p. 8.

[13] *Op. cit.*, I, p. 10.

auteurs les plus estimés, et surtout dans saint Thomas, qu'il honorait d'un culte spécial. »[14]

On ne saurait s'étonner après cela d'entendre à peu près tous ceux qui ont étudié saint Alphonse proclamer en lui un disciple de saint Thomas. Le P. de Caigny, C. SS. R., intitule sa première étude sur le système moral du saint: « *Apologetica aequiprobabilismi Alphonsiani dissertatio historico-philosophica, iuxta principia Angelici Doctoris* », et il en donne dans sa préface la raison suivante: « *Etenim noscunt omnes S. Alfonsum Angelici Doctoris vestigia pressisse libentius.* » Après avoir cité un texte du saint comme preuve, il ajoute: « *Quod autem in sua Dissertatione de usu moderato opinionis probabilis anno 1762 conscripta doctrinam D. Thomae praecipue sectatus sit, nullus est qui ignorat.* »[15]

L'auteur de l'ouvrage le plus récent, mais non le moindre en valeur sur le système moral de notre saint, le P. Delerue, C. SS. R., termine sa préface par cette phrase: « Il ne nous reste plus qu'à demander, pour cette modeste étude, la bénédiction de saint Alphonse de Liguori, celle aussi de saint Thomas d'Aquin, dont saint Alphonse se glorifie à bon droit d'avoir été toujours, et particulièrement en cette question de la probabilité, le disciple fidèle. »[16] Nous lisons encore dans le même ouvrage : « Une constatation complémentaire s'imposera comme conclusion à ce que nous avons dit dans cette seconde partie et à ce que nous dirons encore: le système de saint Alphonse doit être appelé aussi le système de saint Thomas. Saint Thomas a jeté la semence, saint Alphonse a fait mûrir le fruit. »[17]

Dans un article de la *Nouvelle Revue Théologique* sur « *Saint Alphonse de Liguori, ascète* », le P. Jansen, S. J., parle dans une note de « l'estime profonde de saint Alphonse pour saint Thomas », et des « emprunts nombreux qu'il lui fait, sous forme au moins de citations ». [18]

Dans la même revue, en 1924 et 1925, le P. J.-B. Raus, C. SS. R., a publié quatre articles réunis ensuite en volume sous ce titre: « *La doc-*

[14] *Ibid.*, p. 40.

[15] Beauplateau, 1894, polycopie.

[16] *Le système moral de saint Alphonse de Liguori*, Saint-Etienne, 1929, p. 8.

[17] *Ibid.*, p. 138.

[18] Vol. 52, 1925, p. 202, note 3.

*trine de saint Alphonse sur la vocation et la grâce, en regard de l'enseignement de saint Thomas et des prescriptions du code.* » L'auteur écrit dans son avant-propos: « En particulier, nous nous arrêtons à l'exposé du système suivi par saint Alphonse, et nous essayons de mettre en lumière les efforts sincères de ce grand Docteur moderne pour ne pas s'écarter des enseignements de l'Ange de l'Ecole, à qui il avait voué la vénération, la fidélité, l'amour le plus ardent et le plus constant. »[19] En fait d'affirmation générale nous trouvons ailleurs: « Saint Alphonse, on le sait, était le compatriote de saint Thomas, il avait fréquenté la même Université de Naples,où le Docteur Angélique s'était livré jadis à l'étude; ardent admirateur de sa doctrine et de sa sainteté, il devint son émule en science et en vertu, tout en restant jusqu'au bout son *disciple fidèle* et héroïquement fidèle. »[20] A la fin du même volume nous lisons: « Non seulement Alphonse, comme on l'a écrit récemment encore (dans le *Luxemburger Wort* du 7 janvier 1925: *Die Aszetik des hl. Alfons von Liguori*), estimait saint Thomas au-delà de toute expression, mais il l'aimait et aimait sa doctrine jusqu'à l'héroïsme, jusqu'à cet héroïsme dont sont capables les saints. »[21] L'auteur le démontre par un fait qui laisse bien voir « quels furent les sentiments intimes de saint Alphonse à l'égard de l'enseignement du Docteur Angélique »; nous le rapporterons nous-même plus loin.

Aussi bien, des thomistes les plus authentiques ont-ils reconnu à saint Alphonse le mérite que nous revendiquons pour lui. C'est le cardinal Lorenzelli qui écrivait au traducteur des oeuvres dogmatiques de notre saint en langue latine: « Je ne saurais point cacher la joie que j'éprouve en constatant que saint Alphonse a gardé dans les deux branches de la théologie, dans la dogmatique non moins que dans la morale, une grande et édifiante fidélité à la doctrine de saint Thomas. Je vais plus loin: il me semble que sous la plume de saint Alphonse certaines doctrines de saint Thomas grandissent dans leur valeur et éclatent d'une beauté nou-

19 *Op. cit.*, Vitte, Lyon-Paris, 1926, p. 7

20 *Ibid.*, p. 83-84.

21 *Ibid.*, p. 109.

velle. »[22] Parlant ensuite du « parfum de piété et de zèle sacerdotal que répandent les traités dogmatiques du saint Docteur », il ajoute: « J'irais même jusqu'à dire, que son système de la grâce, adopté de nos jours comme la paraphrase pratique du système de saint Thomas, paraît avoir été conçu sous l'empire de cette science embrasée par la charité. »[23]

Mgr Paquet, dans ses *Etudes et appréciations*, a écrit, sur *L'oeuvre dogmatique de saint Alphonse*, des considérations de la plus grande justesse. Quant au point spécial qui nous occupe, il transcrit la première phrase du cardinal Lorenzelli, et plus loin il reconnaît en ses propres termes que notre Docteur s'est montré le « fidèle disciple de l'angélique Thomas d'Aquin ».[24]

Veut-on des témoignages de thomistes plus avérés peut-être? Voici celui d'un maître en théologie, professeur au collège théologique de Saint Thomas, à Naples, le P. Lavazzoli, O. P. Il écrivait quelque temps après la mort de saint Alphonse: « Nous savons combien le serviteur de Dieu aimait notre ordre et très particulièrement saint Thomas, qu'il avait pris comme un guide unique et sûr dans tous ses travaux. »[25]

Le R. P. Garrigou-Lagrange, qui rapporte cette lettre de son confrère et en prend plus loin l'affirmation à son compte,[26] a consacré quarante pages du *Supplément à la Vie Spirituelle* à montrer que la doctrine spirituelle du Docteur très zélé, particulièrement en ce qui concerne les rapports de l'ascétique et de la mystique, est conforme à celle de l'Ange de l'Ecole. « Après avoir repris contact ces derniers jours avec les oeuvres spirituelles si fortifiantes de saint Alphonse, écrit-il, nous sommes porté à penser que l'accord dans la doctrine va même plus loin (que ne le dit

[22] Cité dans *Testimonia de S. Alphonsi Mariae de L. in Ecclesiae Catholicae doctrinam atque vitam influxu*, par J.-L. Jansen, C.SS.R., Gulpen, Hollande, 1928, p. 38.

[23] *Ibid.*

[24] *Op. cit.*, Québec, 1917, p. 166, 168.

[25] Cité dans *La perfection chrétienne selon saint Alphonse*, par le R. P. Garrigou-Lagrange, *Supp. à la Vie Spirituelle*, t. 16 (juin 1927), p. (212)-(213). Cet article et celui du P. Keusch, C. SS. R., (*Quelques notes sur la spiritualité de saint Alphonse de Liguori*), ont été tirés à part sous le titre: *La spiritualité de saint A. de L., rapports de l'ascétique et de la mystique*. La pagination est celle de *La Vie Spirituelle*. L'article du P. Keusch s'étend des p. (189)-(210), et l'autre des p. (211)-(250).

[26] *Ibid.*, p. (247), 2e paragraphe.

le P. Keusch) et que la diversité de méthode, bien qu'elle existe, est plus apparente que réelle. » [27] C'est à examiner ces deux points que sont consacrées les pages citées.

De son côté, le P. Marin-Sola, O. P., écrit: « Nous l'affirmons et le répétons de nouveau,—bien que nous sachions par là déplaire à quelques ligoriens et thomistes, — à part des formules accidentelles et des questions de détails, il n'y a rien, à notre jugement, dans le système entier de saint Alphonse sur ces matières (la grâce) qui diffère substantiellement du système thomiste. » [28]

Il n'y a pas jusqu'au P. Patuzzi, O. P., adversaire irréductible celui-là de la morale alphonsienne, qui ne témoigne à sa façon et bien involontairement, j'en suis sûr, de l'attachement de notre saint au grand Docteur. « On ne saurait croire, écrivait-il un jour à l'adresse de son antagoniste, l'abus que vous faites de la doctrine de saint Thomas. » [29] Vous l'entendez, le P. Lecteur dénonce *l'abus incroyable* de saint Alphonse. Or, je le pense trop intelligent — il l'était en réalité — pour avoir employé ce terme, si son adversaire s'était contenté de faire appel une fois ou l'autre à saint Thomas. Il confesse donc que saint Alphonse faisait du Docteur Angélique un usage assidu, ce qui suppose une étude attentive. Cet usage il le veut bien appeler abusif, mais c'est là une autre question que d'autres PP. Lecteurs n'ont pas résolue dans le même sens, et comme ils avaient la passion en moins, il est permis de croire que leur solution est plus objective et plus conforme à la vérité.

C'est ainsi que le P. A.-D. Sertillanges, O. P., écrit dans *La philosophie morale de saint Thomas d'Aquin* : « L'équiprobabilisme bien compris peut donc passer à bon droit pour une solution thomiste. » [30] Ainsi encore, le P. Beaudoin, O. P., appelle saint Alphonse « *observantissimus Angelici Doctoris discipulus* », [31] et consacre tout un volume à prouver la conformité de son système moral avec les principes du tho-

27 *Ibid.*, p. (218)-(219).

28 *Testimonia*, p. 52.

29 Villecourt, II, p. 156.

30 *Op. cit.*, Paris, 1916, p. 554.

31 *Tractatus de conscientia*, Tournai, Desclée, 1911, p. 2.

misme. Le P. Gardeil, O. P., est sans aucun doute du même avis, puisque c'est lui qui a publié l'ouvrage de son confrère, dont le prologue se termine ainsi: « *Non ingratum fore opus nobis persuasum fuit, si mentem SS. Thomae Aquinatis et Alfonsi de Ligorio de Conscientia probabili compendiosa brevitate ex ipsis fontibus traderemus atque EAMDEM AMBORUM SS. DOCTORUM SENTENTIAM, utriusque auctoritate firmatam, scholastica methodo declararemus.*

« *Faxit Deus quod SS. DOCTORUM DOCTRINAM, ad quam tot et tantae SS. Pontificum commendationes et approbationes nos provocant, rite assequi et exponere valeamus.* » [32]

Le P. Cazes, O. P., écrit de son côté: Saint Alphonse « a recueilli soigneusement » sa doctrine « chez les auteurs anciens, en particulier chez saint Thomas d'Aquin, dont il resta toujours le disciple fidèle, auquel il se réfère constamment. » [33]

Nous avons réservé pour clore cette série déjà suffisamment imposante deux témoignages particulièrement graves. Le premier émane de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Le grand pontife écrivait aux deux rédemptoristes belges qui ont traduit en français les oeuvres ascétiques et dogmatiques de saint Alphonse: « De plus, Nous Nous félicitons Nous-même de votre entreprise, parce que le saint Auteur se glorifie souvent dans ses oeuvres de suivre la doctrine de l'Ange de l'Ecole. Une telle déférence du nouveau Docteur de l'Eglise à son égard est un nouvel éloge et une nouvelle gloire pour la doctrine de saint Thomas. C'est aussi une recommandation de grand poids en faveur de cette restauration de la philosophie chrétienne selon l'esprit du Docteur Angélique, que Nous avons très instamment demandée par Notre récente lettre encyclique. » [34]

L'autre témoignage — celui qui revêt le plus de solennité et dont l'autorité est considérable — est tiré d'une des suppliques adressées au Saint Siège en vue de faire octroyer officiellement à saint Alphonse ce titre de Docteur que l'Eglise entière lui reconnaissait dans la pratique.

32 *Ibid.*, p. 3. C'est nous qui soulignons.

33 *La théologie morale de saint Liguori, Revue thomiste*, t. 20, (1912), p. 335.

34 *Oeuvres compl. de saint Alphonse de L.*, traduites par les PP. L. Dujardin et J. Jacques, I, *Maximes éternelles*, Casterman, Tournai, 1886, p. XXV.

Or, cette supplique porte la signature de cinq cent quatre-vingt-six cardinaux, patriarches, archevêques et évêques de toutes les parties du monde. On y lit: « Ce n'est pas sans raison que dans les sciences théologiques il sera associé à saint Thomas qu'il a constamment fait profession de suivre comme son Maître. *Nec immerito in scientiis theologicis computabitur cum S. Thoma Aquinate, quem magistrum constanter se sequi profitetur.* »[35]

Saint Alphonse a toujours fait profession d'avoir saint Thomas pour Maître. Voilà une affirmation plusieurs fois répétée depuis le début de cette étude. Ecoutons maintenant notre saint Docteur lui-même.

## II

Saint Alphonse a été thomiste, c'est donc entendu, mais jusqu'à quel point? C'est ce que nous voudrions déterminer ici avec plus de précision. Nous avons déjà affirmé à plusieurs reprises que le Docteur très zélé était fortement thomiste. Nous croyons — est-ce erreur de notre part? — que les témoignages cités auront suffisamment établi la vérité de cette affirmation. En tout cas elle devra très certainement et très clairement ressortir de ce qu'il nous reste à exposer.

Pour qui connaît le saint Docteur et son héroïque amour de la pure vérité, il est extrêmement significatif de l'entendre affirmer si souvent son inviolable et entier attachement à l'Ange de l'Ecole. Il ne manque pas une seule occasion de le répéter. Dans la préface de sa Morale on lit: « Pour choisir dans chaque question les opinions les plus conformes à la vérité, je ne me suis pas donné peu de peine; en effet pendant plusieurs années j'ai compulsé, je crois, tous les ouvrages des auteurs classiques qui ont été publiés jusqu'ici en si grand nombre, tant ceux de l'opinion rigide que de l'opinion bénigne. Mais surtout j'ai apporté la plus grande attention à noter les doctrines de saint Thomas, que j'ai eu soin d'étudier dans leurs propres sources. »[36] Voyez comme il y tient: à un détracteur de sa seconde édition il veut le redire: J'ai noté les propres paroles des

[35] *Concessionis tituli Doctoris, Summarium*, p. 10.

[36] L. Gaudé, C. SS. R., edidit Romae, typ. Vaticana, 1905-1912, I, p. LVI.

saints Pères, mais « j'ai également eu soin de transcrire et de rapporter les doctrines de saint Thomas, puisées dans leurs propres sources. »[37] Dans chacune des défenses qu'il eut l'occasion de composer, nous le verrons encore plus loin, se retrouve quelque affirmation de ce genre.

Si le saint en agit de la sorte, c'est à cause de sa particulière estime pour la doctrine du grand Docteur. La chose ne saurait faire de doute, car il s'en est ouvert en plus d'une occasion. Il déclare au début du traité des actes humains: « J'ai apporté la plus grande diligence à choisir des doctrines qui me permissent d'aider et non de nuire au progrès des âmes. C'est pourquoi j'ai cru ne pas devoir m'éloigner de la saine doctrine du Docteur Angélique, quand elle existe: sous sa conduite en effet on marche sans encombre dans les questions théologiques. *Ipso enim duce, in rebus theologicis inoffenso pede ambulatur.* »[38] Conséquent avec lui-même, il s'applique à faire siennes les opinions de son Maître. Il l'avoue en termes exprès dans une occasion où il a cru ne pouvoir le suivre — il ne s'agissait en ce cas que du sens à donner à un texte de l'Ecriture: « J'en demande pardon, dit-il, à ce grand Docteur, dont je me suis toujours appliqué pour le reste à suivre les opinions. »[39]

Aux yeux de saint Alphonse en effet, l'autorité de saint Thomas est telle que chacune de ses opinions lui paraît probable. Voici ce que nous lisons dans les *Vindiciae Alphonsianae*: « Parmi tous les auteurs de morale, si grand d'ailleurs que soit leur renom, saint Thomas est le seul dont l'autorité semble habituellement incliner Alphonse à embrasser son opinion, alors même qu'il n'est pas pleinement persuadé de sa valeur intrinsèque. »[40] Ceci cadre parfaitement bien avec le dernier texte de saint Alphonse que nous avons cité. Mais, nous avons encore mieux. En parlant de saint Antonin, saint Thomas, saint Bonaventure et autres, il écrit: « Ces saints Docteurs enseignent clairement que nous avons le droit de suivre l'opinion d'un docteur, quand elle ne s'oppose pas à l'Ecriture ou à l'autorité de l'Eglise. Et de fait, si moi, qui suis moins

[37] *Réponse à un anonyme*, 1756, Cité dans Villecourt, IV, p. 422.

[38] *Moralis*, lib. V., tr. praeambulus. (Gaudé, II, p. 689).

[39] *Moralis*, lib. VI, n. 882, dub. 1. (Gaudé, IV, p. 63).

[40] Paris-Tournai, 1874, 2e éd., I, Dissertatio prooemialis, n. 81.

docte, je suivais une opinion de saint Thomas contraire à celle qui me semble plus probable, qui niera que j'agisse avec plus de prudence en suspendant mon opinion pour déférer à une telle autorité? Saint Thomas lui-même enseigne, IIa IIae, q. 4, a. 8, ad 2: Un homme de petite science est plus certain de ce qu'il entend de quelque savant, que de ce qu'il lui semble selon sa raison. »[41] Qui n'admirerait, en même temps que sa grande humilité, le cas vraiment remarquable que fait notre saint du Docteur Angélique! Un peu plus loin, après avoir dit qu'on ne saurait s'appuyer de la même façon sur tous les auteurs, il poursuit: « Pour saint Thomas, saint Bonaventure, saint Antonin et Scot, leur autorité doit évidemment être préférée aux autres. »[42] Du fait que ces quatre auteurs sont ici nommés ensemble, on ne saurait légitimement conclure que le saint les met au même rang. Ils sont à ses yeux supérieurs à tous les autres, mais ce n'est pas pour rien qu'il a placé saint Thomas en première place, car seul et toujours il reste pour lui « le Prince des théologiens, que toutes les écoles, toutes les Universités catholiques et généralement tous les théologiens les plus célèbres dans l'Eglise tiennent pour leur Maître », celui enfin dont « la Sainte Eglise vénère les enseignements ».[43] Ne trouve-t-on pas dans ces paroles, à l'expression près, le *Doctor communis* mis en honneur par l'encyclique *Studiorum ducem?*

L'autorité de saint Thomas en morale, saint Alphonse, au dire de son premier historien, la place immédiatement après celle du législateur. « Si l'on examine cet ouvrage, écrit-il, en parlant de la première Morale, on verra qu'elle n'est qu'un extrait des lois ecclésiastiques et civiles; où ces fondements lui manquent, Alphonse adopte la doctrine de saint Thomas, et supplée au reste par l'autorité de théologiens tous d'une doctrine bien approuvée. »[44]

Qui songerait à s'étonner après tout cela en voyant avec quelle joie saint Alphonse s'assure, et avec quelle insistance il tient à redire que son

[41] *Dissertatio scholastico-moralis*, Neapoli, 1755, c. 4, n. 114. (Cf. *Vindiciae, loc. cit.*, n. 68). Cette dissertation se trouve dans l'ouvrage du P. Arendt, S. J., *Crisis iuxta principia Angelici Doctoris* (de opere P. de Caigny), Frib. in B., 1897.

[42] *Ibid.*, n. 119.

[43] *Dichiarazione del Sistema*, n. 49. Cf. *Vindiciae, loc. cit.*, n. 58; Raus, *op. cit.*, p. 119.

[44] Tannoia, *op. cit.*, I, p. 410.

enseignement répond bien à celui de l'Angélique Docteur? « C'est là l'opinion de saint Thomas, écrit-il au sujet de la promulgation de la loi, opinion que je suis et qui me semble certaine, tant à cause de l'autorité des théologiens. . . et des Pères. . . que des raisons intrinsèques. »[45] Ailleurs encore: « Je cite d'innombrables passages de saint Thomas et d'une foule de théologiens, établissant qu'une loi non promulguée n'oblige pas. »[46]

Mais ce ne sont pas des propositions particulières seulement, c'est tout son système moral qu'il a voulu asseoir sur les bases solides des principes thomistes. « Je l'ai établi (mon système), disait-il dans une de ses réponses au P. Patuzzi, en m'appuyant, non sur mes propres lumières, mais sur les doctrines des théologiens, et spécialement du Prince des théologiens, de saint Thomas, le Maître de toutes les écoles, et Docteur de l'Eglise. »[47]

Patuzzi ne se lassant pas de batailler, Alphonse ne se lasse pas de se répéter: « J'appuie mon sentiment, lui dit-il dans son Apologie de 1765, non sur mes propres réflexions, ni sur mes faibles talents, mais sur les écrits d'une multitude de théologiens, et spécialement de l'Ange de l'Ecole, favorisé par Dieu de tant de lumières et placé par l'Eglise au nombre de ses Docteurs. »[48]

Dans la dernière dissertation que le saint publia sur ce sujet, en 1774, nous lisons: « J'ai établi mon système, non en m'appuyant sur mon jugement, mais sur la doctrine des théologiens, et spécialement du Prince des théologiens, saint Thomas d'Aquin, que toutes les écoles, toutes les universités catholiques et généralement tous les théologiens les plus célèbres dans l'Eglise tiennent pour leur Maître. Mais ce qui lui donne plus de poids encore, c'est qu'il a été déclaré Docteur de l'Eglise: si donc je m'étais trompé, ce serait avec ce saint Docteur. »[49] Enfin ayant

[45] *Moralis*, lib. I, n. 56. (Gaudé, I, p. 25).

[46] Lettre au P. Villani, 21 nov. 1773. Cf. *Lettres de saint A.-M. de L.*, trad. Dumortier, Lille, Desclée, 1888-1893, 2e partie, Correspondance spéciale, II, p. 51.

[47] Cité dans Villecourt, IV, p. 439.

[48] Cité dans Berthe, II, p. 159.

[49] *Dichiarazione del Sistema*, n. 49. Cf. *Vindiciae*, *loc. cit.*, n. 58.

dû défendre jusque devant le roi sa morale attaquée, il prouve une fois de plus que son système n'est autre que l'enseignement de saint Thomas. [50]

Toutes ces citations démontrent au mieux l'importance que saint Alphonse attachait à sa conformité avec saint Thomas et sa conviction absolue d'y avoir réussi. Or, cette conviction était entièrement fondée. « Tous les hommes vraiment sages, lui écrivait le P. Savio, de l'Oratoire, félicitent votre Grandeur d'avoir bien mis en lumière la doctrine de saint Thomas », [51] et nous avons entendu plus haut le témoignage autorisé de plusieurs thomistes de marque. [52] Au jugement donc des spectateurs impartiaux, et même, saint Alphonse l'assure, [53] au jugement de plusieurs amis du P. Patuzzi, celui-ci ne réfutait guère ses arguments. « En parcourant la brochure du P. Lecteur, écrit le saint, j'ai cherché vainement une discussion approfondie, particulièrement des textes du Docteur Angélique que j'ai allégués en faveur de ma doctrine. » [54]

Notre saint, on le voit, n'entendait pas être le seul à comprendre saint Thomas: il admettait qu'un autre essayât de lui montrer qu'il l'avait mal interprété. Toujours fallait-il qu'on tentât de le faire, et saint Alphonse ne pouvait se contenter de ce qu'on lui servait en guise de réponse: « Avant d'écrire, étudiez la question, étudiez saint Thomas. » [55] Il l'étudiait certes et si bien que, rencontrant chez le saint Docteur un si grand nombre de textes en sa faveur, il se croyait dispensé d'avoir recours aux invectives pour allonger sa réponse. « Je me contenterai de me défendre, écrit-il à son directeur, en alléguant les textes de saint Thomas et des autres théologiens. » [56] Il l'étudiait, et conséquemment il se persuadait de plus en plus de la conformité de son sentiment avec celui de son Maître. C'est à ce fait qu'il se croit redevable, pour une grande part au moins, des succès qu'il finit par remporter. « J'ai répondu au P. Patuzzi, écrit-il, et mes réponses ont universellement reçu le meilleur accueil au-

[50] *Lettres*, Cor. spéc., II, p. 89 et suivantes.

[51] *Ibid.*, I, p. 290, note.

[52] Voir la 1ère partie de cette étude.

[53] Berthe, II, p. 163. *Lettres*, Cor. spéc., I, p. 299.

[54] Cité dans Berthe, II, p. 155-156.

[55] *Ibid.*, p. 156.

[56] *Lettres*, Cor. spéc., II, p. 50.

près des savants: je m'appuyais en effet sur la doctrine de saint Thomas et des meilleurs théologiens. » [57]

Ayant puisé son système chez saint Thomas, c'est sa théologie morale tout entière qui se trouve à relever du Maître. « On dit que ma morale est l'ouvrage des jésuites, lisons-nous dans la dissertation de 1755. Il est vrai que j'ai lu les théologiens jésuites comme les autres, et que j'y ai trouvé beaucoup de choses, mais il n'est pas moins vrai que je suis le véritable auteur de la théologie morale que j'ai publiée. On parlerait plus juste, si l'on attribuait mon ouvrage à saint Thomas, car on y trouve encore plus ses paroles que les miennes. » [58]

Saint Alphonse a donc pour saint Thomas la plus haute estime, et voilà pourquoi, comme nous l'avons entendu nous le déclarer lui-même, il recherche et suit sa doctrine.

Il y aurait lieu de repasser ici en détail les oeuvres du Docteur très zélé; pour voir par nous-mêmes jusqu'à quel point il fut dans la pratique fidèle au Docteur Angélique. Le travail ne manquerait certes pas d'intérêt, et si j'y renonce présentement, c'est que même à se contenter d'une sèche nomenclature, ce qui serait fort fastidieux, il y en aurait pour plusieurs études. Dans la seule dissertation sur son système moral, laquelle ne couvre pas tout à fait cinquante pages dans l'édition du P. Gaudé, le P. Delerue relève plus de cinquante passages principaux où saint Alphonse se réfère à saint Thomas. [59]

Il est un point toutefois que je voudrais signaler brièvement. C'est au sujet du pouvoir de l'Eglise sur les actes internes. Saint Thomas soutient la négative. On a parfois attribué à saint Alphonse la thèse contraire. Ce n'est pas être dans la vérité. En effet, à la question: « *An lex humana possit directe praecipere actus internos?* » notre saint répond : « *Probabilius negant Salmanticenses cum S. Thoma, Caietano, Suarez, Bonacina, etc., contra alios; quia legislator humanus nequit iudicare de internis.* » [60] Réponse négative attribuée à saint Thomas et proclamée

[57] *Ibid.*, p. 49-50.
[58] C. 9, n. 12.
[59] *Op. cit.*, p. 138, note.
[60] *Moralis*, lib. I, n. 100. (Gaudé, I. p. 79).

plus probable que la contraire, référence à trois articles de la *Somme théologique*, raison de la réponse identique à celle du grand Docteur, peut-on désirer rien de plus? Tant il est vrai, soit dit en passant par manière de conclusion, qu'il ne faut jamais se hâter de mettre en opposition les deux grandes lumières de la théologie, auxquelles l'Eglise dans sa sagesse veut que nous recourions avec une confiance assurée, saint Thomas d'Aquin et saint Alphonse de Liguori.

Pour confirmer tout ce qui a été dit et l'illustrer en quelque sorte, citons un cas typique de l'attachement du Docteur moderne au Docteur médiéval. Après cela je signalerai une conséquence un peu inattendue peut-être de cet attachement, puis nous conclurons. Le cas typique est emprunté au P. Raus et il manifeste aussi, merveilleusement, l'héroïque amour d'Alphonse pour la vérité.

Démissionnaire de son évêché depuis un an, — on me pardonnera si je rappelle que dans une lettre à son directeur sur cette affaire, il invoque encore le témoignage de saint Thomas, [61] — saint Alphonse voulut en 1776 publier ses *Dissertations théologico-morales sur la vie éternelle* et présenta conséquemment son ouvrage à la censure de l'archevêque et du roi. Or, le reviseur ecclésiastique, le chanoine Ruggiero, se mit en tête de faire opposition à deux passages dans lesquels le saint auteur exposait la doctrine de saint Thomas sur la charité des bienheureux et sur l'état des enfants morts sans baptême. Le premier point ne semble pas avoir amené de lutte bien spéciale, mais il n'en fut pas de même pour le second. Voici donc l'objet du litige. « On peut se demander, avait écrit notre auteur, si ces petits enfants, outre qu'ils sont exclus du ciel en raison du péché originel, souffrent aussi la peine du sens et celle du dam. Or l'Ange de l'Ecole, avec d'autres théologiens, est d'avis qu'ils ne souffriront ni la peine du sens, ni aucune tristesse de se trouver privés de la vue de Dieu. . . Mais saint Augustin soutient fortement le contraire et dit qu'ils souffriront et la peine du dam et celle du sens. » [62] Peut-on désirer rien de plus objectif? On ne voit vraiment pas ce que le censeur pouvait avoir là contre. Aussi l'auteur ne sait comment exprimer son

[61] *Lettres*, Cor. gén. II, p. 106.

[62] Dissertation VI, par. VIII, n. 36. Cité dans Raus, *op. cit.*, p. 114-115.

étonnement. Il écrit au reviseur royal: « Quant à la doctrine de saint Thomas, . . . M. Ruggiero, à l'entendre, veut bien laisser passer ce qui est dit de la peine du sens, mais ne peut tolérer l'autre passage, où le saint affirme que ces enfants ne ressentent point la douleur d'avoir perdu la gloire céleste. . . Les hommes de science, même les Bertistes, n'en reviennent pas d'entendre dire que la doctrine de saint Thomas n'a pu passer. Pauvre saint Thomas, à quoi te vois-je réduit! Je crois que les dominicains, dès qu'ils l'apprendront, et peut-être le savent-ils déjà, jetteront les hauts cris (*faranno grandi lamenti*). . . Si vous vous sentez le courage de faire entendre raison à Ruggiero, ou au moins d'amener Rossi à m'assigner un autre censeur, mais pas du même calibre (*non della stessa farina*), vous me ferez grand plaisir. »[63] Pauvre saint Alphonse! dirons-nous à notre tour. En être réduit à recourir au censeur royal, un laïque, pour défendre saint Thomas contre le reviseur ecclésiastique, un chanoine! Il voulut donc s'adresser aussi, et probablement d'abord, au chanoine Simeoli, professeur de théologie à l'Université de Naples et très influent alors. La lettre précédente est du 3 juillet, celle-ci est du 15. « Je vous ai écrit jusqu'à trois fois, y lisons-nous, concernant le sentiment de saint Thomas auquel le reviseur s'oppose et qu'il dit ne pouvoir laisser passer dans mon livre.

« Je répète qu'en cela je ne veux pas lui donner raison ni dépendre de lui: je veux dépendre de l'Archevêque, et je ferai ce que lui me commandera.

« Or j'ai appris que ce sentiment de saint Thomas est enseigné publiquement à Naples. . .; et cependant M. le reviseur dit que cette opinion ne peut passer. . . Vraiment si j'avais su cela d'avance, j'aurais été probablement bien plus enclin à laisser toute l'entreprise, que de permettre à ce reviseur d'examiner mon ouvrage, ou plutôt, ce qui revient au même, d'attaquer saint Thomas: les dominicains en sont tout consternés. En voilà du neuf, par exemple: l'opinion de saint Thomas ne peut point passer! Qui donc dit cela? Est-ce la Sainte Eglise? Mais non: la Sainte Eglise au contraire vénère les enseignements de saint Thomas. C'est pourquoi soyez assez bon, Monsieur, pour me délivrer des corrections

[63] Raus, *op. cit.*, p. 117-118.

que ce reviseur veut m'imposer; car je veux dépendre uniquement de l'Archevêque. »[64]

Enfin, le 22 juillet, le saint s'adresse au malencontreux censeur lui-même. Après avoir défendu l'opinion du Maître au sujet de la charité des bienheureux, à savoir qu'elle est substantiellement la même qu'ici-bas, il continue: « Mais venons-en maintenant à la question des enfants. J'avais écrit: Saint Augustin soutient fortement le contraire. Vous, Monsieur, vous avez changé ainsi: démontre avec raison le contraire. Or je n'ai pas voulu défendre en règle l'assertion de saint Thomas ; c'est pourquoi je l'ai énoncée simplement sans l'étayer de raisons et sans mentionner les nombreux textes des autres saints Pères, qui la soutiennent. Pour l'opinion de saint Augustin, au contraire, j'ai allégué toutes les preuves qui peuvent l'appuyer. Mais vouloir me faire dire que saint Augustin démontre péremptoirement tout l'opposé, c'est vouloir m'amener à attaquer saint Thomas et à affirmer que l'opinion de celui-ci est évidemment fausse; en d'autres termes, c'est vouloir me faire dire purement et simplement un mensonge, puisque j'affirmerais le contraire de ce que je pense. Or, sachez-le, on aura plus vite fait de me couper la tête que de me faire mentir. . . Comment voulez-vous que je dise: Saint Augustin le démontre, quand de fait je n'arrive pas à me persuader que saint Thomas enseigne une proposition fausse? De grâce, Monsieur, je vous en prie, ne me laissez pas plus longtemps dans ces angoisses. Voilà près de deux mois que je suis en proie à ce tourment; ayez au moins la charité de m'en délivrer une bonne fois. »[65]

La victoire finit par rester au défenseur de la vérité, et le 28 juillet, Alphonse pouvait écrire au censeur royal pour le remercier de sa fructueuse intervention en sa faveur.[66]

J'avais annoncé un cas typique: ne l'est-il pas bien véritablement?

C'est donc jusqu'à ce point que saint Alphonse, toujours si plein de l'esprit de l'Eglise, aimait saint Thomas. On le comprend assez alors, il n'y a rien d'étonnant si, à fréquenter avec une telle assiduité et un si

[64] *Ibid.*, p. 118-119.
[65] *Ibid.*, p. 121.
[66] *Ibid.*, p. 122.

grand amour l'Ange de l'Ecole, son génial disciple ait fini par se pénétrer de ses principes et appris de la sorte, eh! bien oui, disons-le, à se séparer parfois de son Maître. [67] Cette proposition n'a rien d'étonnant, ai-je dit, et pourtant... Un mot d'explication.

A l'école de saint Thomas on apprend le respect de l'autorité doctrinale, [68] et cette leçon, personne ne fera difficulté à l'admettre, saint Alphonse l'a parfaitement pratiquée, qu'il l'ait ou non reçue du Maître. Mais saint Thomas enseigne encore, par son exemple et par ses paroles, et d'une façon fort catégorique, que l'autorité est le dernier des arguments dans les choses de la raison, celle-ci se guidant avant tout d'après l'évidence. Cette leçon aussi, saint Alphonse l'a apprise et pratiquée d'une façon remarquable, se montrant en cela encore thomiste fidèle. Rappelons, sur ce sujet, ce qu'en écrit le P. Castle, C. SS. R., dans sa traduction du P. Berthe. C'est une des intéressantes additions faites à l'original. « Perhaps one of the things which most distinguishes St. Alphonsus from the more advanced school of moral theologians is the great value which he attaches to INTRINSIC probability. If, after weighing all the arguments for and against, he had once made up his mind that an opinion in favour of liberty was intrinsically and on its merits unsafe, and not solidly probable, he would not admit its lawfulness even if a theologian of weight held the opposite view. St. Alphonsus in matters which the Church leaves free puts reason before authority, as he says more than once. For example when he wrote in 1764: « I follow only my conscience, and when reason persuades me, I make little account of moralists. » And in his circular to his subjects of August 8th. 1754 : « Only when we are not convinced by reason can we make use of extrinsic probability. » It is this having an opinion of their own which distinguishes great theologians from text-book writers however learned.» [69]

[67] « Prenant la vérité partout, il ne se croit obligé de prendre l'erreur nulle part, fût-elle signée des plus grands noms et des plus chers. » A.-D. Sertillanges, O. P., *La méthode de saint Thomas d'Aquin, La Vie Intellectuelle*, oct. 1930, p. 58.

[68] « Puisque la vérité est partout... Thomas d'Aquin voudra se plonger dans la tradition, (mais) non pour la juger de haut. » *Ibid.*, 52. Beaucoup d'autres traits de ce très bel article comme du non moins excellent sur *Le génie de saint Thomas* (*La Vie Intellectuelle*, déc. 1930) s'appliquent parfaitement bien à saint Alphonse, tant il est vrai qu'il y a de nombreuses ressemblances entre les deux grands Docteurs.

[69] *Life of St. Alphonsus de Liguori*, Dublin, Duffy & Co., 1905, I, p. 456, note.

Aux deux textes apportés par le P. Castle en faveur de son assertion j'ajoute seulement celui-ci, emprunté à la préface de la Morale: « *In delectu autem sententiarum ingens cura mihi fuit semper rationem auctoritati praeponere.* » [70] On le voit, saint Alphonse a bien appris sa leçon et il l'a consciencieusement, j'allais dire thomistement, appliquée. En effet il continue: « *et priusquam meum ferrem iudicium, in eo (ni fallor) totus fui, ut in singulis quaestionibus me indifferenter haberem, et ab omni passionis fuligine expoliarem. Quod satis, benevole lector, ex eo cognoscere poteris, quod ego non paucas sententias, quas in prioribus huius operis editionibus tenueram, in hac postrema mutare non dubitavi.* » [71] Ces changements il les avait déjà annoncés au début de sa préface, où il ajoute: et je n'en rougis pas, puisque saint Augustin et saint Thomas l'ont aussi fait. [72]

Le P. Keusch, C. SS. R., avait pleinement raison: « l'attachement de saint Alphonse au Docteur Angélique est (d'ailleurs) plus profond qu'on ne le suppose généralement. » [73] On en demandera peut-être l'explication? Voici — *salvo meliori iudicio* — celle que j'ai cru découvrir. Echo fidèle et complet de la Tradition, saint Alphonse ne pouvait ne pas remarquer celui qui en fut un témoin incomparable, et le remarquant il lui était impossible de ne pas s'attacher à lui. N'est-ce pas ce qui ressort de presque tous les textes cités? J'en rappelle quelques-uns seulement : « J'ai compulsé tous les ouvrages. . . mais surtout j'ai apporté la plus grande attention à noter les doctrines de saint Thomas. J'ai noté les propres paroles des saints Pères, mais j'ai également eu soin de transcrire et de rapporter les doctrines de saint Thomas. J'ai établi mon système... en m'appuyant. . . sur la doctrine des théologiens, et spécialement du Prince des théologiens, saint Thomas d'Aquin. Je me contenterai de me défendre en alléguant les textes de saint Thomas et des autres théologiens. » [74] Est-ce assez convaincant? Les saints Pères, les théologiens ET saint Thomas, mais celui-ci toujours au premier rang. Je crois que

70 Gaudé. I. p. LVI.

71 *Ibid.*

72 *Ibid.*, p. LV.

73 Cité dans le *Supp. à La Vie Spirituelle*, t. 16. p. (212).

74 Voir les notes 35, 36, 49 et 55.

c'est là la formule véritable du thomisme de saint Alphonse, et elle explique, selon moi, l'ordre décroissant qu'on observe de ce chef dans les oeuvres du saint Docteur, si on les range comme suit: morales, dogmatiques, et ascétiques. On comprendra tout de suite cette gradation descendante, si l'on veut bien se rappeler que la dogmatique de saint Alphonse est surtout polémique et principalement dirigée contre des erreurs (fébronianisme, jansénisme, déisme, etc.) dont saint Thomas n'a point explicitement traité. Mais — et voilà qui me confirme fort dans mon sentiment — dès que le sujet exposé l'a été aussi par saint Thomas, telles les fins dernières, pour la dogmatique, telle la prière, pour l'ascétisme, nous voyons réapparaître les citations presque à chaque page, comme en morale.

Saint Alphonse a donc été fortement thomiste, et si le fait est à la gloire du Docteur Angélique, selon la parole de Léon XIII, [75] il est aussi à l'honneur de notre saint. Il l'est même d'autant plus qu'il n'avait probablement pas reçu une formation thomiste. D'autre part, le genre simple et populaire auquel il voulut s'astreindre semblait ne lui imposer nullement la fréquentation aussi assidue de l'Ange de l'Ecole. Il y a là, ce me semble, une très belle et fort utile leçon: c'est que la vulgarisation vraie demande à s'alimenter aux sources les plus profondes et les plus pures.

Saint Alphonse a donc été fortement thomiste, parce qu'il fut un écho très complet et très fidèle de la Tradition. Cette proposition nous ramène à celle du début, et pour que ce retour soit complet, je termine par un rapprochement entre nos deux Docteurs.

« *Quasi stella refulgens* (Bible: *matutina*) *in medio nebulae*. . . *Et quasi sol effulgens* (B.: *refulgens*), *sic ille effulsit in templo Dei.* » [76] Ce texte de nos Saints Livres que l'Eglise fait chanter chaque année en l'honneur du Docteur Angélique par ses Frères, elle le fait réciter chaque année aussi à la gloire du Docteur très zélé par ses Fils.

Etoiles très brillantes, soleils resplendissants! Qui ne voit avec quelle éminente justesse ces appellations conviennent à nos deux saints Docteurs et avec combien de raison l'Eglise recommande d'une façon

[75] Voir à la fin de la 1ère partie de cette étude.

[76] *Eccli.*, 50, 6-7.

particulière de s'éclairer à ces deux lumières. Elles diffèrent certes l'une de l'autre: *stella enim a stella differt in claritate,* [77] mais toutes deux sont un reflet visible et sûr de la « vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde ». [78] Cependant, seule cette dernière est absolument complète. Sachant par le cardinal Lorenzelli « que sous la plume de saint Alphonse certaines doctrines de saint Thomas grandissent dans leur valeur et éclatent d'une beauté nouvelle » [79]; sachant aussi par le P. Garrigou-Lagrange que le « caractère éminemment pratique (des doctrines alphonsiennes est) bien fait pour compléter les grandes vues spéculatives, auxquelles nous habitue saint Thomas » ; [80] sachant donc de toutes façons qu'à fréquenter le Docteur très zélé on ne s'éloigne pas, au contraire, de l'Ange de l'Ecole, il me sera sans doute permis d'exprimer ce voeu: voir un plus grand nombre d'hommes d'étude, en réponse aux recommandations clairement répétées de la Sainte Eglise, joindre dans un même amour et un même culte les deux grandes lumières de la théologie catholique, saint Alphonse et saint Thomas!

Alphonse-Marie PARENT, C. SS. R.

77 I *Cor.*, 15, 41.

78 *Ioan.*, 1, 9.

79 *Testimonia*, p. 22.

80 Art. cité, *Supp. à La Vie Spirituelle*, t. 16, p. (213). L'auteur ne parle que des oeuvres spirituelles, mais nous n'avons pas cru faire violence à sa pensée en l'interprétant comme nous l'avons fait.